

Commune de CHARROUX (Vienne)

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P. de CHARROUX (Vienne)
DOSSIER D'ARRET Minute du 3 janvier 2014

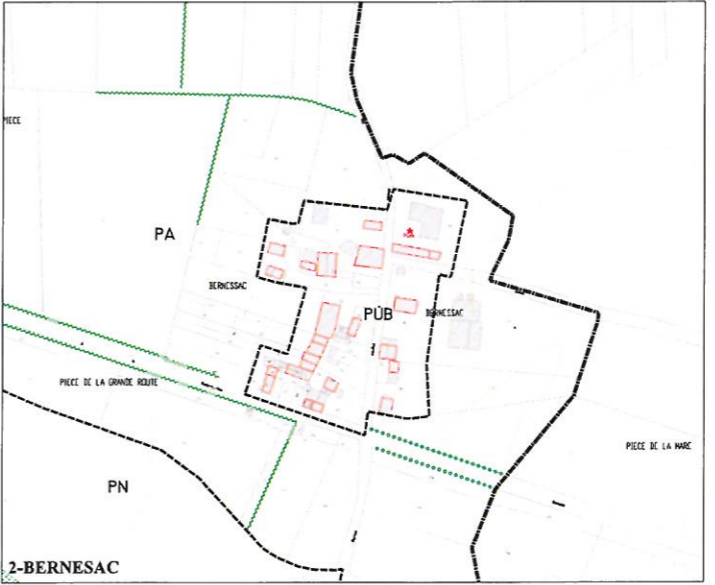
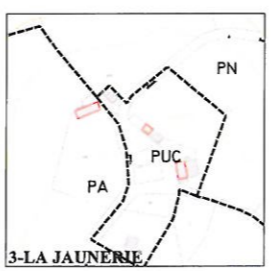
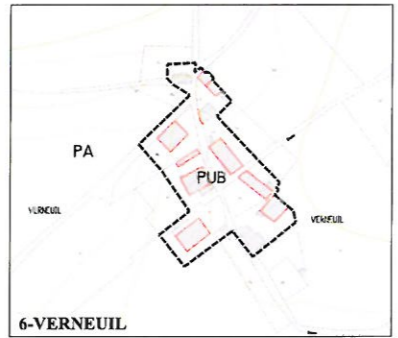
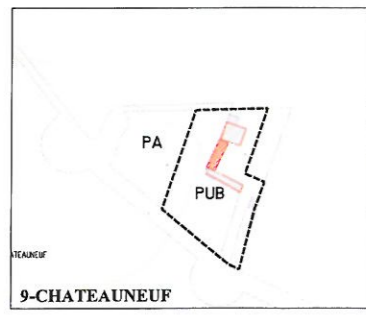
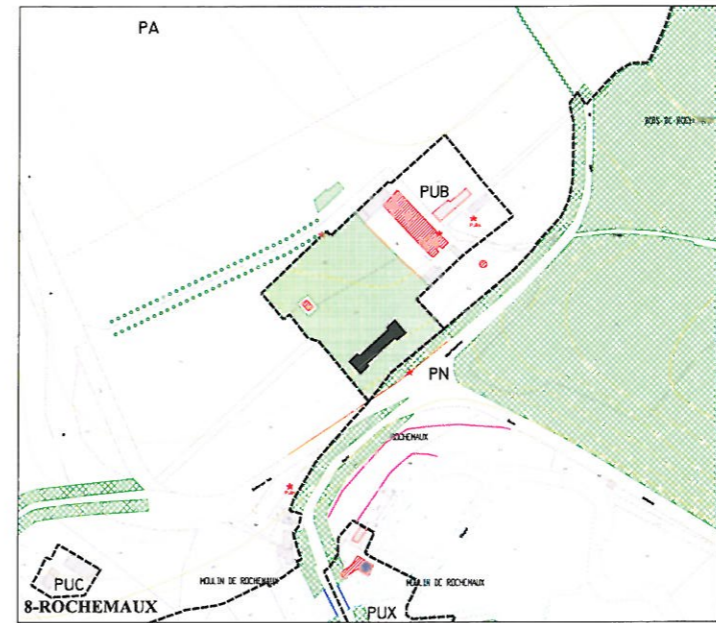
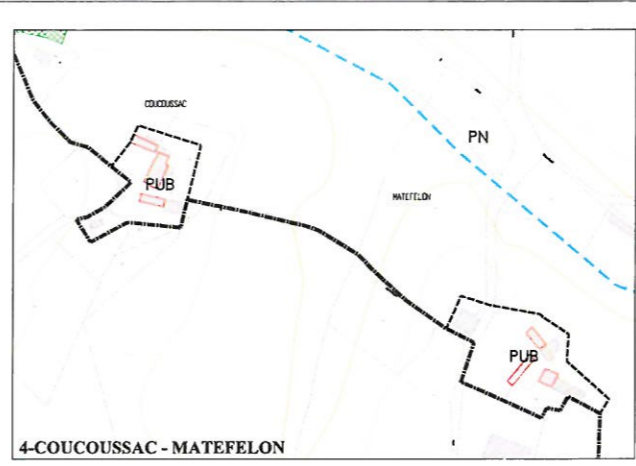
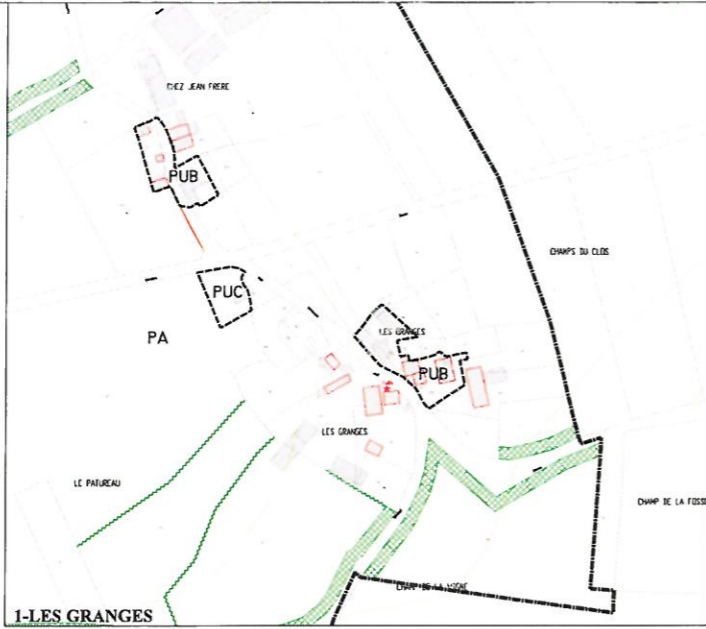
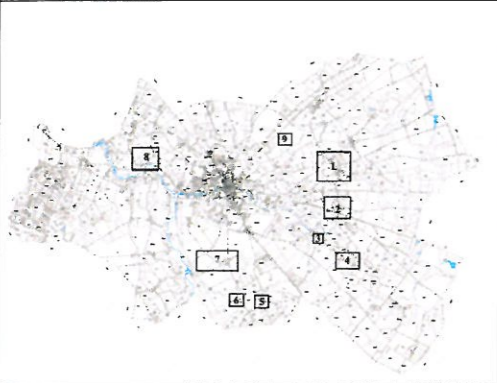
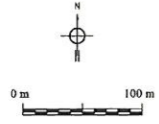
LES ECARTS

4

1 BERRIER-D'AUXY, Architecte
4 rue de l'Éclaircie
Fénelon 13949

Patrimoine de l'AVAP:
Lignes des secteurs
Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques

- Vedettes des fortifications
- Tissu exposé des fortifications
- Contrescarpe de fossé
- Emploi de matériaux exceptionnels
- Patrimoine architectural remarquable
- BIM ancien structurant
- Courages hydrauliques : Canaux, ponts, ...
- Fontaine
- Moulin à eau médiéval
- Murs (dés)
- Murs bahuts
- Petit patrimoine architectural ou objet architectural remarquable (1, 2, 3, 4)
- Vitriers à conserver
- Chemin à protéger ou à restaurer
- Sole à restaurer
- Sole à mettre en valeur
- Espaces boisés ou états d'arbres ou franges à dominante naturelle à conserver ou à créer
- Jardins et parcs
- Alignements d'arbres à protéger
- Rues à protéger ou à créer
- Perspectives particulières ou tableaux de perspectives à conserver sur un site, un édifice ou un ensemble BSH
- Éléments portant atteinte au site
- Zone de sensibilité paysagère



Commune de CHARROUX (Vienne)

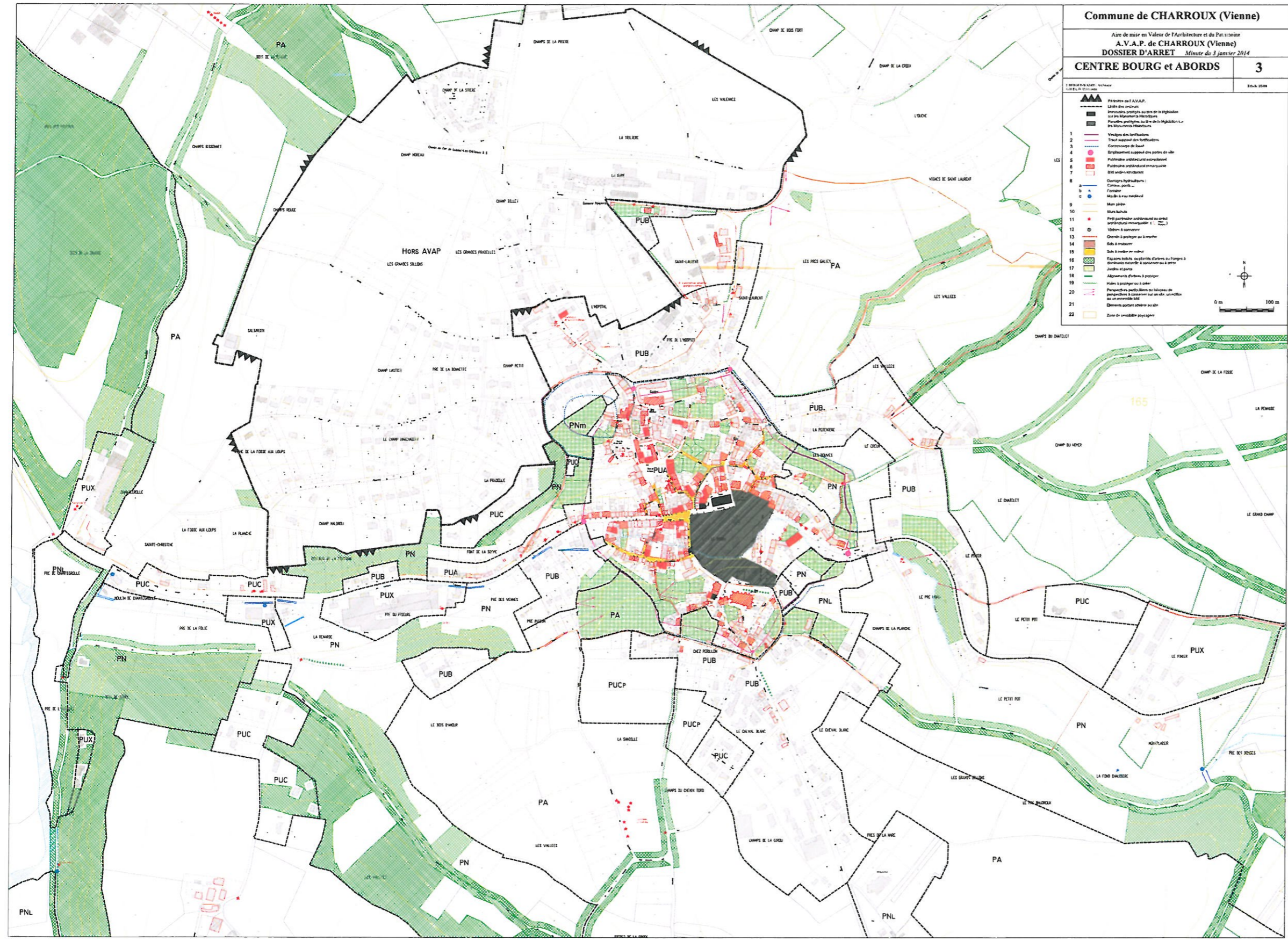
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P. de CHARROUX (Vienne)
DOSSIER D'ARRET Minute du 3 janvier 2014

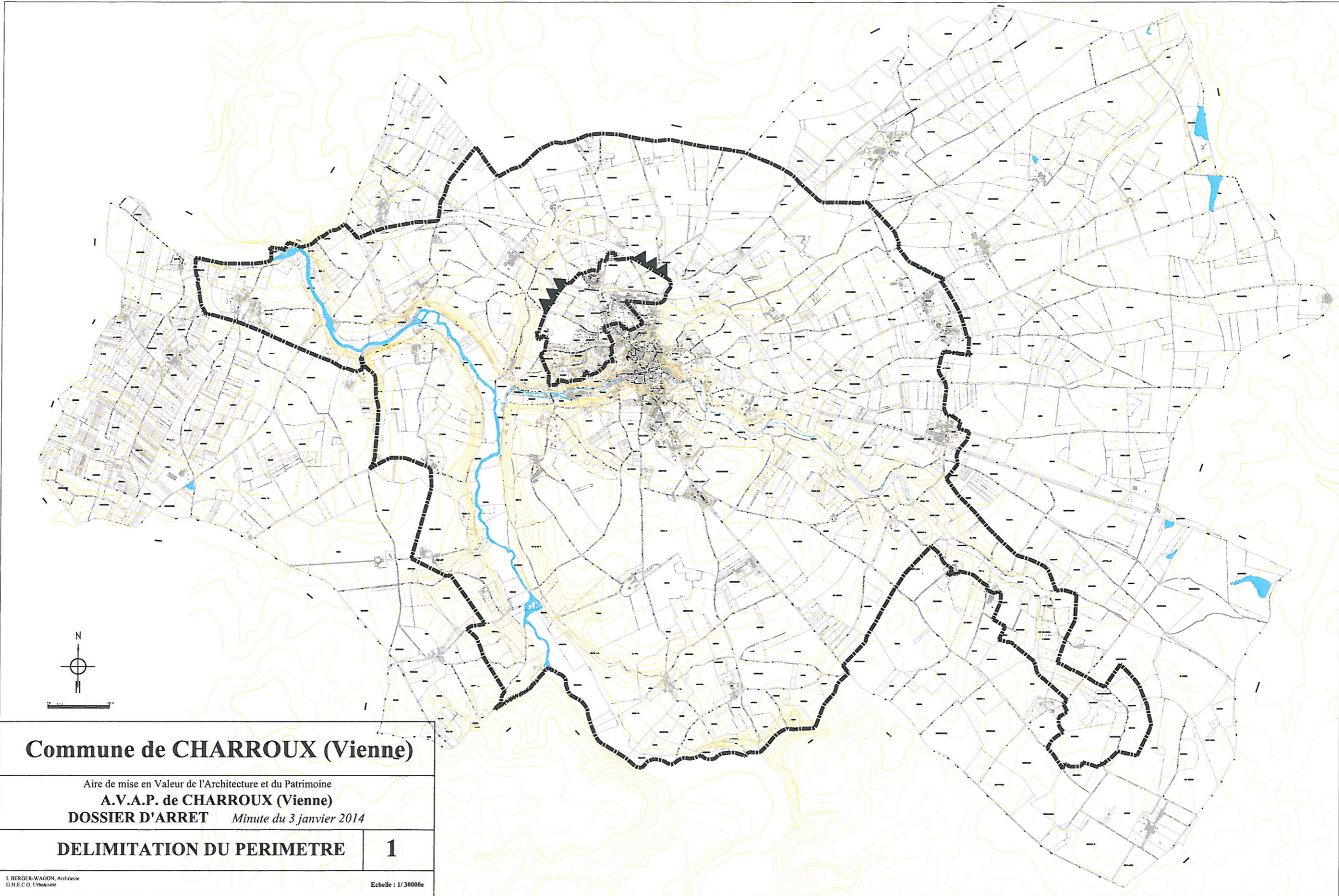
CENTRE BOURG et ABORDS 3

Échelle 1/5000

1. Périmètre de l'AVAP
2. Limites des unités
3. Intervenants agréés au titre de la Régulation
4. Les Maires et Mandataires Municipaux
5. Périmètre géographique au titre de la Régulation L.A. 10
6. Monuments Historiques

1. Voies des fortifications
2. Tracé souterrain des fortifications
3. Contour de la ville
4. Bâtiments inscrits au patrimoine de la ville
5. Patrimoine architectural remarquable
6. Patrimoine architectural remarquable
7. Bâtiments remarquables
8. Ouvrages hydrauliques :
a. Canaux
b. Fossés
c. Murs de soutènement
9. Murs de soutènement
10. Murs de soutènement
11. Pré-équipement architectural ou paysager
12. Végétation à conserver
13. Objets à protéger ou à restaurer
14. Bâtiments à restaurer
15. Sites à restaurer ou à réhabiliter
16. Espaces publics ou privés d'intérêt ou d'usage à conserver ou à restaurer
17. Zones de protection
18. Alignements d'édifices à protéger
19. Murs à protéger ou à restaurer
20. Propriétés particulières ou sites de patrimoine architectural remarquable
21. Objets particuliers à restaurer ou à protéger
22. Zone de sensibilité paysagère

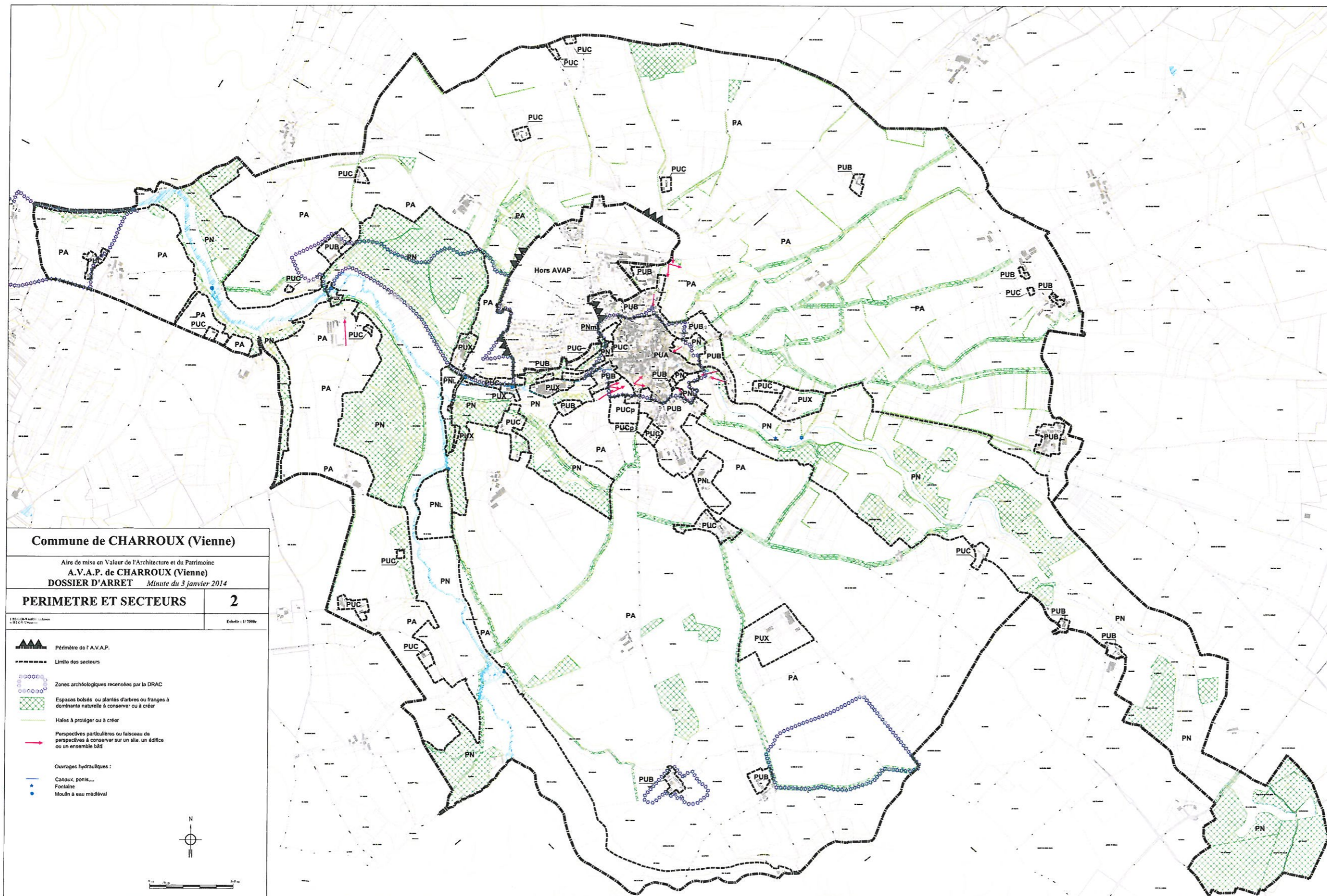




Commune de CHARROUX (Vienne)

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P. de CHARROUX (Vienne)
DOSSIER D'ARRET *Minute du 3 janvier 2014*

DELIMITATION DU PERIMETRE **1**



Commune de CHARROUX (Vienne)

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
A.V.A.P. de CHARROUX (Vienne)
DOSSIER D'ARRET Minute du 3 janvier 2014

PERIMETRE ET SECTEURS **2**

Échelle : 1:10000

- Périmètre de l'A.V.A.P.
- Limite des secteurs
- Zones archéologiques recensées par la DRAC
- Espaces boisés ou plantés d'arbres ou franges à dominante naturelle à conserver ou à créer
- Haies à protéger ou à créer
- Perspectives particulières ou faisceau de perspectives à conserver sur un site, un édifice ou un ensemble bâti
- Ouvrages hydrauliques :**
 - Canaux, ponts, ...
 - Fontaine
 - Moulin à eau médiéval

